

Le village labellisé « Commune sportive »

Samedi, le forum des associations 2019 a été un grand succès par sa fréquentation et par le nombre des associations représentées, 25 associations communales ou communautaires (pour un village de 2.000 habitants), dont une nouvelle intitulée « Plus avec mon chien », association de dressage et éducation canine. Mais l'événement essentiel 2019 a été la remise par le Cros (Comité régional olympique et sportif) du label « Commune sportive ». Jean-Louis Desnoues, président du Cros, a remis à Hervé Nieuviarts, maire de Marcilly, le trophée.

Le Cros permet de distinguer les communes dont la politique sportive est ambitieuse et de qualité. Cette année, trente communes de la région



Hervé Nieuviarts, maire de Marcilly, vient de recevoir de Jean-Louis Desnoues, président du Cros, le trophée « Commune sportive ».

Centre-Val de Loire ont reçu cette distinction.

Le dossier de candidature a été

instruit par Stéphanie Charon, conseillère municipale déléguée aux associations. A

Marcilly, 50 % des subventions municipales sont destinées aux associations sportives pratiquant 22 disciplines différentes dans 15 sites répertoriés, bien entretenus et bien équipés. Le rapport du nombre de licenciés par rapport au nombre d'habitants, beaucoup plus élevé à Marcilly que la moyenne régionale, est un critère important aux yeux du Cros.

Mais ce trophée, obtenu pour quatre ans (période 2020-2024), purement honorifique, exige l'adhésion communale à une charte précisant les valeurs sociales du sport, le besoin de formation des encadrants, la nécessité d'entretenir et moderniser les équipements, l'intérêt sanitaire de la pratique sportive...